

Entente de collaboration entre l'Autorité des marchés publics et l'École nationale d'administration publique

Québec, le 13 novembre 2024 – L'Autorité des marchés publics (AMP) et l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) signent une entente de collaboration visant un renforcement mutuel de la capacité de surveillance et d'intégrité des marchés publics et un partage de bonnes pratiques au sein de pays de la Francophonie.

Concrètement, cette entente permettra un appui mutuel pour :

- L'accueil de délégations étrangères ou de stagiaires;
- Le développement et l'offre de formation;
- La collaboration et la participation à des séminaires internationaux;
- Un renforcement des expertises de l'ÉNAP et de l'AMP
- Un partage de connaissances au regard de certains constats, analyses et autres lectures de l'environnement concernant l'évolution des marchés publics au Québec.

« La surveillance des marchés publics telle que réalisée au Québec soulève un vif intérêt dans plusieurs pays, notamment au sein de la Francophonie. Cette collaboration avec l'ÉNAP permettra de développer de nouvelles relations et de partager le fruit de nos actions dans une perspective d'enseignement, de formation de même que pour le développement des connaissances et des pratiques » a indiqué le président-directeur général de l'AMP, Yves Trudel.

« Nous sommes ravis de consolider la collaboration déjà établie entre nos deux institutions, ce qui favorisera encore plus le déploiement mutuel des expertises de l'ÉNAP et de l'AMP dans le domaine des marchés publics. Elle se traduira concrètement par un renforcement des activités de développement des compétences et d'accompagnement-conseil, ainsi que par l'organisation conjointe de séminaires internationaux et d'autres événements similaires. De plus, cette collaboration favorisera les échanges avec des organisations et institutions impliquées dans la gestion des marchés publics au sein de la Francophonie. Le tout permettra également d'enrichir les réflexions universitaires visant à mieux réguler les marchés publics d'ici et ailleurs. » a souligné le directeur général de l'ÉNAP, M. Hugo Cyr.

La collaboration entre l'AMP et l'ÉNAP est déjà bien établie. Déjà des délégations en provenance du Mali et d'Haïti sont venues au Québec ces derniers mois dans le cadre de missions spécifiques visant à discuter des façons de faire respectives en matière de surveillance des marchés publics.

À propos de l'Autorité des marchés publics

L'AMP est une instance neutre et indépendante qui a pour mission de surveiller les marchés publics. Elle veille à ce que les organismes publics et municipaux respectent les règles encadrant l'octroi et l'exécution des contrats publics et s'assure que les entreprises qui obtiennent ces contrats satisfont aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre. Objectif : la saine gestion des fonds publics.

À propos de l'École nationale d'administration publique

L'École nationale d'administration publique (ENAP) est une université qui propose aux individus, aux organisations publiques et aux États, ici et à l'international, une gamme complète de formations et de services-conseils, et les accompagne afin qu'ils relèvent les défis des secteurs publics et parapublics. Véritable référence en matière de développement et de modernisation de l'administration publique, l'ENAP exerce sa mission dans les domaines suivants : formation et enseignement supérieur; recherche; services-conseils.

-30-

Pour information : Karine Primard
Direction des affaires publiques et des communications
Autorité des marchés publics
581 888-7486

Mélanie Ringuette
Direction des communications et du rayonnement
École nationale d'administration publique
418-932-2219